



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE CASTELNAU DE MÉDOC

Exercice 2022

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

(Article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
e-mail : icare.salin@gmail.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES RESSOURCES EN EAU.....	4
II.3.1 - Les forages.....	4
II.3.2 - Les achats et ventes d'eau.....	5
II.3.3 - La production d'eau.....	5
II.3.4 - Le respect de l'arrêté de prélèvements.....	6
II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE.....	6
II.4.1 - Abonnés du service.....	6
II.4.2 - Les usages de l'eau.....	7
II.5 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS, LES RÉSERVOIRS ET LES BRANCHEMENTS.....	8
II.5.1 - Le réseau de canalisations.....	8
II.5.2 - Les réservoirs.....	8
II.5.3 - Les branchements et les compteurs.....	8
II.6 - LES TRAVAUX ET ÉTUDES.....	9
II.6.1 - Travaux et études par le Syndicat.....	9
II.6.2 - Travaux du Délégué.....	9
II.7 - SYNTHÈSE.....	10
III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	10
III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES.....	10
III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE.....	11
III.2.1 - Indices concernant les réseaux.....	11
III.2.2 - Rendement du réseau et fuites.....	11
III.2.3 - Indices linéaires.....	13
III.2.4 - Indices concernant le service.....	13
III.2.5 - Les indicateurs sur la solidarité.....	14
III.2.6 - Les dégrèvements.....	15
IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	15
IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU.....	15
IV.1.1 - Préambule.....	15
IV.1.2 - La part de la collectivité.....	15
IV.1.3 - La part de l'exploitant.....	16
IV.1.4 - Les taxes et redevances.....	16
IV.1.5 - Récapitulatif.....	16
IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	19
IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable.....	19
IV.2.2 - Compte administratif.....	19
IV.2.3 - Évolution de la dette.....	19
V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE - INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	20
ANNEXES	
A1 – RAPPORT DE L'ARS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.....	22
A2 – FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE.....	24
A3 – INFORMATIONS AGENCE DE L'EAU SUR REDEVANCE.....	28

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous.

Il est conforme à l'annexe V du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

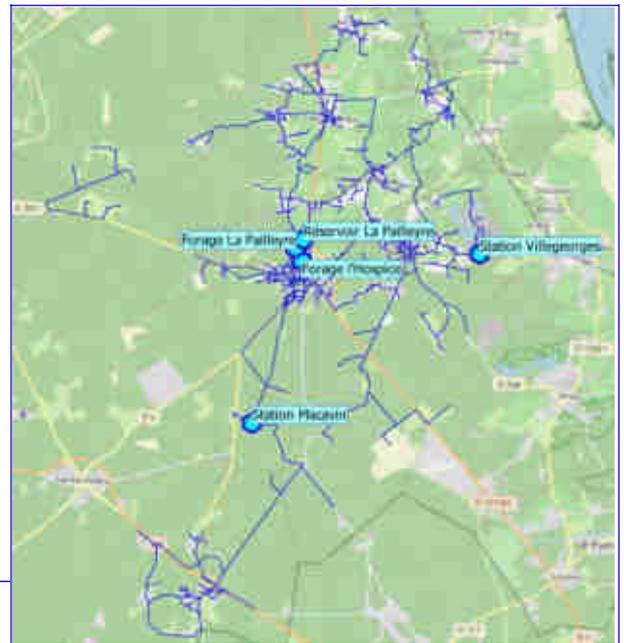
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

Le SIAEPA de Castelnau de Médoc, regroupe les communes de Castelnau de Médoc, Avensan, Moulis en Médoc, Listrac Médoc et Salaunes.

Situé au Nord Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "Le Médoc", il se caractérise par un habitat de type rural avec une économie tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

La population desservie par le réseau eau potable en 2022 est de 6 314 abonnés représentant 13 848 habitants permanent (INSEE 2020), soit 2,18 hab/abo).

Quelques abonnés sont desservis par la commune de Brach et le Syndicat alimente des abonnés de Saint Médard en Jalles à proximité de Salaunes ainsi que de Saint Laurent du Médoc.



Un territoire de
5 communes
pour 113 793
habitants
permanents et
6 314 abonnés

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'EAU POTABLE

Le Syndicat de Castelnau de Médoc a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de transport des eaux à la Société Veolia Eaux par un contrat de concession de type affermage renouvelé le 1^{er} juillet 2019 pour une durée de 12 ans. Ce contrat prendra donc fin le 30 Juin 2031. Un avenant a été signé en juillet 2022 pour tenir compte de l'évolution du service dont le nouveau surpresseur de Salaunes.

Ainsi, l'entretien et l'exploitation du service incombent à l'exploitant (désigné aussi sous le nom de délégataire), tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge de l'exploitant

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service; Accueil des usagers; Relève des compteurs;
Gestion du service :	Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux; Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages; Astreintes; Traitement des informations et réparation des fuites; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement; Analyses et suivi de la qualité de l'eau; Manipulation des vannes pour coupures ou travaux.
Renouvellement :	Des installations électriques, des télégestions, des pompes; Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages; Des compteurs, des branchements;

Accueil du public à
Castelnau :
Mardi et jeudi de 9 h
à 12h

Service permanent
05 61 80 09 02
Site internet :
www.eau.veolia.fr

Une répartition
des tâches entre
le gestionnaire
et la collectivité

Divers : Des installations de traitement hors g...
Fourniture et mise à jour des plans;
Maintenance et assistance pour la sectorisation
Campagne de recherche des fuites;
Participation à l'élaboration des programmes d'investissement;
Avis sur les raccordements futurs dont lotissements.

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement : Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations;
Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation;
Déplacement des conduites.

Renouvellement : Des ouvrages de génie civil;
Des canalisations et ouvrages accessoires.

Il est précisé que les poteaux d'incendie et les prises accessoires sont à la charge des communes et non du Syndicat conformément aux articles L223-32 du Code des Collectivités.

II.3 - LES RESSOURCES EN EAU

II.3.1 - Les forages

Le syndicat dispose de 4 forages : L'Hospice 3 à Castelnaud, Villegeorges à Avensan et les 2 nouveaux forages de Macavin (Castelnaud). Les forages réellement utilisés sont ceux de L'Hospice 3 et de Macavin.

Les caractéristiques principales des forages en service sont les suivantes :

Nom	L'Hospice 3	Macavin 1	Macavin 2
Commune	Castelnaud	Castelnaud	Castelnaud
Code BSS	0778X0033	08023X0084	08023X0086
Date mise en service	1969	2017	2017
Profondeur	129 m	75,20 m	66 m
Nappe captée	Éocène Moyen	Oligocène centre	Oligocène centre
Débit nominal (m ³ /h)	100	40	40
Débit journalier autorisé	2 000 m ³ /j	800 m ³ /j	800 m ³ /j
Débit annuel autorisé*	720 000 m ³ /an	292 000 m ³ /an	292 000 m ³ /an
Débit exploitation (m ³ /h)	80 à 100	40	40
Périmètre de protection	Oui	En cours	En cours
Utilisation	Permanent	Permanent	Permanent

* : selon arrêté de production de 2016

Le forage de la Pailleyre a été comblé en 2020 selon les recommandations de l'ARS.

Le forage de Villegeorges n'est normalement plus utilisé, sauf en cas de besoins exceptionnels comme les pointes estivales ou une intervention sur le forage de l'Hospice. Il est cependant maintenu en état par des prélèvements hebdomadaires afin d'assurer un potentiel redémarrage rapidement en cas de besoin. L'eau de ce forage présente des taux de fer et fluor au-dessus des normes. En 2022, il a été produit 3 656 m³, pour 3 685 m³ en 2021, uniquement pour le maintien en état du forage.

Des études menées par le Syndicat et le SMEGREG ont permis la création d'une nouvelle ressource sur le site de la station de Macavin (limite Castelnaud et Salaunes) avec 2 nouveaux forages. Ces forages sont opérationnels depuis 2017. Cependant, les capacités de ressources deviennent insuffisantes en raison de l'augmentation importante de la population. Il est prévu en 2021 – 2022 de rechercher une ressource supplémentaire sur le site de Macavin.

Fin décembre 2022, le préfet a pris un nouvel arrêté d'autorisation global de prélèvement. Celui-ci apporte des contraintes supplémentaires en limitant les prélèvements par nappe selon le tableau ci-dessous :

Commune	Forage	Nappe	Débit max	Volume jour	Volume an	Volume par nappe	Volume global autorisé
Castelnaud	Macavin 1	Oligocène	40 m ³ /h	800 m ³ /j	292 000 m ³ /an	584 000 m ³ /an	1 040 000 m³/an
Castelnaud	Macavin 2	Oligocène	40 m ³ /h	800 m ³ /j	292 000 m ³ /an		
Castelnaud	Hospice 3	Éocène	100 m ³ /h	2 000 m ³ /j	720 000 m ³ /an	470 000 m ³ /an	
Avensan	Villegeorges	Éocène	125 m ³ /h	2 500 m ³ /j	470 000 m ³ /an		

5 forages dont 3
assurent
l'alimentation du
Syndicat.

Deux nouveaux
forages à Macavin
en 2017 et arrêt de
ceux de La
Pailleyre et
Villegeorges

Un arrêté de
prélèvement
restrictif, surtout
pour le forage
Hospice 3

On constate donc une limite forte sur l'utilisation du forage de Hospice. Les capacités de celui de Villegeorges ne peuvent pas être exploitées à cause de la présence de fluor au-delà des normes. Les 2 forages captant la même nappe il ne pourrait pas y avoir de cumul sur l'année mais seulement une utilisation partielle des 2 forages.

Des achats et ventes d'eau aux collectivités voisines pour compléter les besoins

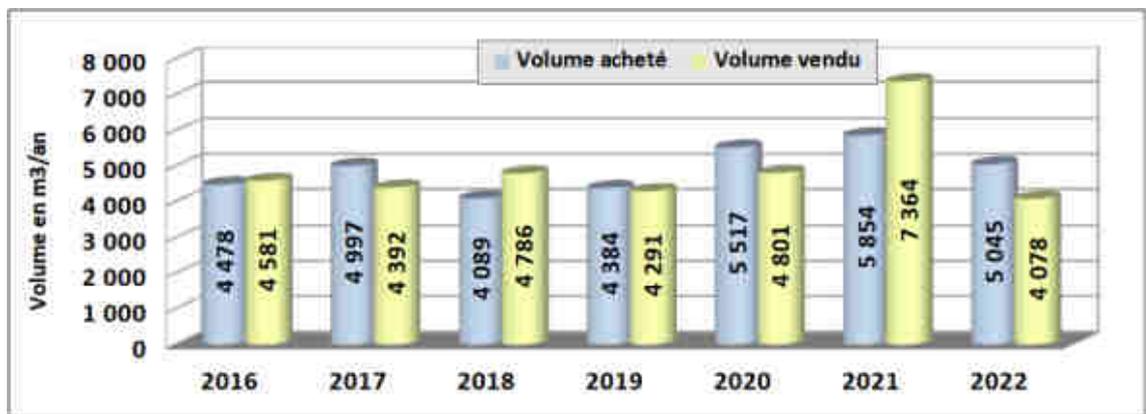
II.3.2 - Les achats et ventes d'eau

Pour compléter les besoins en eau, en cas de problèmes ou de travaux sur l'un des services, il existe aussi une possibilité d'achat ou de vente d'eau avec les Syndicats ou Communes voisins.

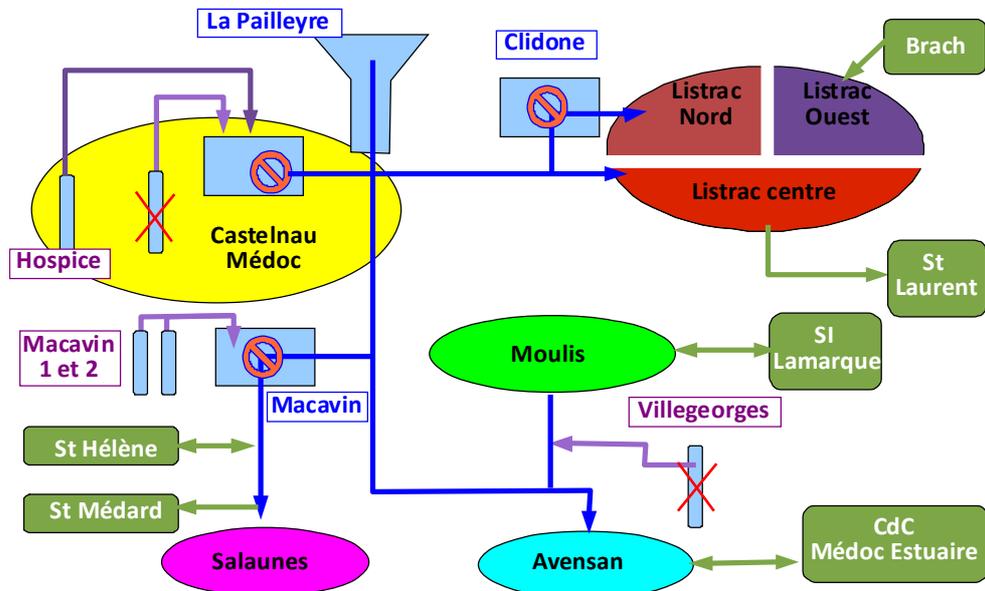
Ces achats et ventes font l'objet de conventions, dont certaines sont obsolètes.

En 2022, il a été acheté 5 045 m³ à la commune de Brach, soit une baisse de 14 % par rapport à 2021 (5 854 m³). Cet achat correspond à 12 à 15 m³/jour. Le volume annuel qui augmentait chaque année de 4 000 m³ en 2018 à près de 6 000 m³ en 2021 redescend cette année. Aucun autre achat à d'autres collectivités.

Les ventes aux communes de Saint Médard en Jalles (Bordeaux Métropole) et Saint Laurent du Médoc ont représentées respectivement 930 et 2 692 m³ cette année (2 575 et 4 789 m³ en 2021). Les volumes vendus sont en forte baisse et reviennent aux valeurs avant 2021. On notera une vente à Sainte Hélène dans le cadre de la lutte contre les incendies.



Le synoptique du réseau est le suivant :



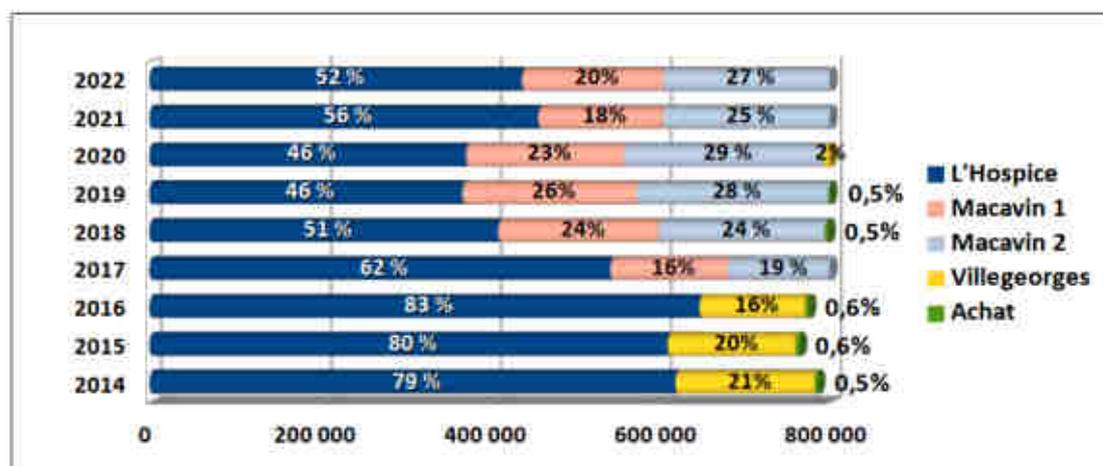
II.3.3 - La production d'eau

La production d'eau est la suivante (en m³/an) :

Une utilisation à égalité du forage de l'hospice et des 2 forages de Macavin
Arrêt sauf maintenance de Villegeorges

Volume produit	La Pailleyre	Macavin 1	Macavin 2	L'Hospice	Villegeorges	Achat d'eau		TOTAL
	Castelnaud	Castelnaud	Castelnaud	Castelnaud	Avensan	Brach	Autres	
2015	0			609 596	149 970	4 928	0	762 494
2016	0			646 957	123 835	4 478	0	773 270
2017	0	138 101	169 031	542 110	25 619	4 997	0	877 858
2018	0	188 681	194 972	410 226	965	4 089	0	797 968
2019	0	205 017	225 346	367 945	1 977	4 384	0	802 692
2020	0	185 576	233 864	372 307	13 629	4 384	0	807 760
2021	0	146 303	205 846	457 323	3 685	5 854	0	817 011
2022	0	165 614	226 185	438 126	3 656	5 045	0	836 626
Variation 2022/2021	/	13,2%	9,9%	-4,2%	-0,8%	-13,8%	/	2,4%
Part du total		19,8%	27,0%	52,4%	0,4%	0,6%		
Total des forages : 833 581 soit 99,4%								

Une utilisation similaire du forage de l'Hospice et des 2 forages de Macavin. Une baisse de production sur ces derniers en raison d'un colmatage de la tour d'oxydation de la déferrisation.



On remarque donc à partir de 2017 l'arrivée des forages de Macavin avec une réduction des autres sources d'eau potable. La répartition est presque de 50/50 entre les deux ressources principales. La production totale flirte avec les 800 000 m³ par an, avec une petite tendance à l'augmentation.

II.3.4 - Le respect de l'arrêté de prélèvements

Une faible marge réglementaire pour l'utilisation du forage de l'Hospice

Les données sont les suivantes :

Forage	Nappe	Volume 2022	Limite autorisation par forage		Limite autorisation par nappe		Limite autorisation globale	
		m3/an	m3/an	Ratio	m3/an	Ratio	m3/an	Ratio
Macavin 1	Oligocène	226 185	292 000	77,5 %	584 000	67,1 %	1 040 000	80,2 %
Macavin 2	Oligocène	165 614	292 000	56,7 %				
Hospice 3	Éocène	438 126	720 000	60,9 %	470 000	94,0 %		
Villegeorges	Éocène	3 656	470 000	0,8 %				

Le service a donc utilisé 80 % de sa capacité réglementaire maximale mais 94 % de son autorisation de prélèvement dans la nappe Éocène par le forage de l'Hospice 3.

II.4 - LES BESOINS EN EAU POTABLE

II.4.1 - Abonnés du service

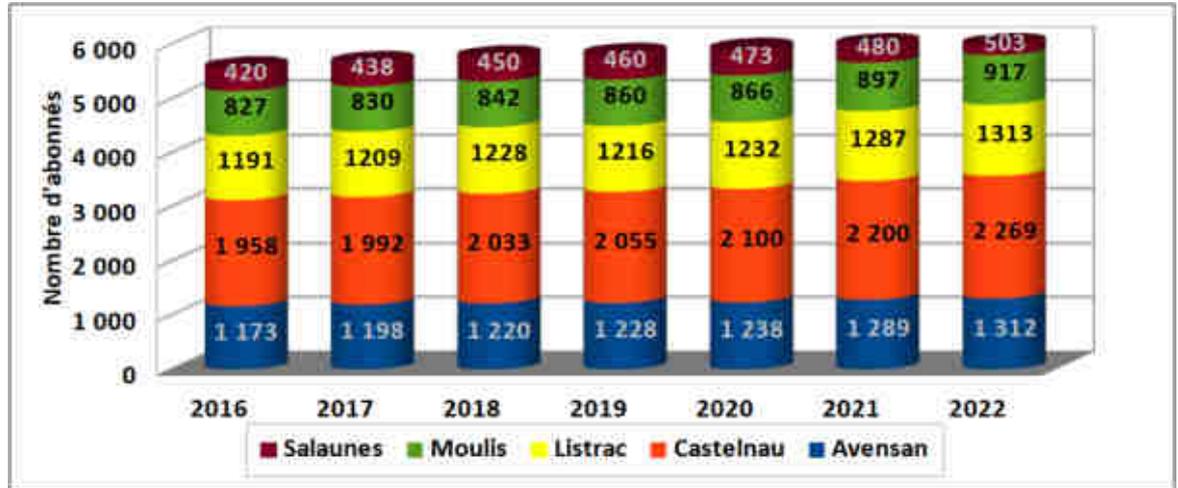
La population de 13 763 habitants permanents (Données INSEE 2021) représente **6 320 abonnés** dont 4 abonnés non domestiques et 6 pour d'autres collectivités.

Une augmentation de +2,6 % du nombre d'abonnés par rapport à 2021 soit + 161 abonnés pour un total de 6 320 abonnés

Par rapport à 2021 (6 159 abonnés), on constate une augmentation. Cette valeur est similaire aux augmentations déjà fortes des dernières années.

Cette augmentation varie de +4,8% à Salaunes à 1,8% sur Avensan.

L'évolution est la suivante :



II.4.2 - Les usages de l'eau

Le volume comptabilisé sur la relève (368 jours d'intervalle moyen) en 2022 représente **685 278 m³** (661 255 m³ en 2021). **La valeur consommée ramenée à une année civile est de 679 691 m³** (657 651 m³ en 2021) auxquels il faut ajouter 1 483 m³ utilisés pour les besoins du service et 1 750 m³ utilisés sans compteur (dont défense incendie) pour un total de **682 924 m³/an**.

Les volumes facturés en 2022 comportent 654 587 m³ vendus à des abonnés domestiques (97,6%), 11 579 m³ à des abonnés non domestiques (1,7%) et 4 078 m³ (0,6%) vers d'autres services (vente en gros) pour un total de 670 244 m³. Ces chiffres sont beaucoup plus faibles qu'en 2019 et 2020 mais, comme indiqué ces années, les valeurs étaient très approximatives à cause de décalage dans les relèves. On retrouve à peu près les ordres de grandeur de 2018.

On obtient les valeurs suivantes :

Volume en m ³ /an sauf indication	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Volume mis en distribution	782 824	770 265	786 627	781 009	795 797	1,9 %
Volume consommé autorisé	624 850	623 686	743 924	662 680	682 924	3,1 %
Volume total comptabilisé	620 578	619 312	739 330	657 651	679 691	3,4 %
Nombre d'abonnés	5 777	5 825	5 915	6 159	6 320	2,6 %
Consommation moyenne /abonné	107,4	106,3	125,0	106,8	107,5	0,7 %
Pertes et non comptabilisés	162 246	150 953	47 297	123 358	116 106	-5,9 %
Pertes et non comptabilisés	445 m3/j	414 m3/j	130 m3/j	338 m3/j	318 m3/j	-5,9 %

On note en 2021 une diminution forte de la consommation sans diminution de la production, ce qui se traduit par une forte augmentation des pertes et non comptabilisés. Le décalage de la relève a entraîné des valeurs erronées en 2019 et 2020 avec des rendements artificiellement élevés. En 2022, la consommation remonte en rapport avec l'accroissement de la population

La répartition sur les communes du Syndicat des volumes vendus (volumes réellement facturés y compris les dégrèvements ou corrections des factures) est la suivante pour 2022 :

	Avensan	Castelnau	Listrac	Moulis	Salaunes	TOTAL
Volume vendu	137 694	217 462	141 792	100 705	68 559	666 212
Volume année	164 477	259 761	169 372	120 293	81 894	795 797
Abonnés	1 312	2 269	1 313	917	503	6 314
Ratio m3/abonné	125,4	114,5	129,0	131,2	162,8	126,0

La moyenne se situe donc à 126 m³/an/abonné avec des variations de 114 à Castelnau à 163 à Salaunes. Ces valeurs sont assez élevée par rapport à d'autres collectivités.

Pour 2022, une consommation totale autorisée de 682 924 m³ dont 679 691 m³ pour les abonnés du Syndicat, soit environ 1 860 m³/j

Une consommation moyenne de 107 m³/an/abonné, similaire à 2018 et 2019

II.5 - LE RÉSEAU DE CANALISATIONS, LES RÉSERVOIRS ET LES BRANCHEMENTS

II.5.1 - Le réseau de canalisations

Le réseau fait actuellement environ 289,1 km dont 233,25 km de canalisations de distribution, 0,5 km d'adduction et 55,8 km de branchements. Le réseau a augmenté par mise à jour des plans.

Le délégataire signale les prestations suivantes concernant le réseau :

Un réseau de 289,1 km dont 233 km de canalisations de distribution et 56 km de branchements

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	N/N-1
Compteurs remplacés	93	33	27	2 921	1 840	225	-87,8%
Branchements neufs		80	70	71	92	66	-28,3%
Fuites sur canalisation	20	14	21	13	15	9	-40,0%
Fuites sur branchement	13	8	2	26	8	8	0,0%
Fuites sur compteur	58	80	64	118	106	91	-14,2%
Total des fuites réparées	93	106	90	162	131	115	-12,2%
Linéaire de recherche de fuites	0	6 275	1 581	21 592	24 905	8 740	-64,9%

On constate en 2021 :

- un nombre important de compteurs remplacés dans le cadre de la mise en place de la télérelève. Cependant, cette dernière aurait dû être en place en juillet 2021 avec le remplacement de la totalité des compteurs. Le cumul de 2020 à 2022 conduit à un total de 4 986 compteurs remplacés sur les 6 267 existants en 2019. **Il manque encore le renouvellement de 20 % des compteurs.**
- Un nombre de réparation de fuites qui reste bas au vu du rendement moyen. Les fuites sur les compteurs restent à des valeurs élevées. Ces fuites sont réparties sur le Syndicat, sans secteurs plus impactés.
- Un linéaire de recherche de fuites important et qui ne donne pas des résultats probants. Il y a probablement un problème de méthodologie.

Les éléments de la sectorisation montrent des fuites les plus importantes sur le centre de Castelnaud et le secteur de Listrac-Moulis-Avensan, avec des débits nocturnes élevés.

II.5.2 - Les réservoirs

Les réservoirs du Syndicat sont les suivants :

Les capacités des réserves ont augmentées avec la mise en service du surpresseur de Salaunes.

Cette nouvelle capacité de stockage représente environ une journée moyenne de consommation.

Tous les réservoirs ont été vidangés, lavés et désinfectés par l'exploitant une fois par an (novembre 2022).

Commune	Localisation	Volume	Type
Castelnaud	La Pailleyre	1 000 m3	Sur tour
Castelnaud	La Pailleyre	200 m3	Au Sol
Castelnaud	Macavin	200 m3	Au Sol
Listrac	Clidones	500 m3	Au Sol
Salaunes	Salaunes	500 m3	Au Sol
TOTAL		2 400 m3	

Une capacité de stockage de 2 400 m³ soit environ une journée de consommation moyenne

II.5.3 - Les branchements et les compteurs

Action	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Variation en nombre	Variation en %
Nombre total d'abonnés domestiques	5 662	5 777	5 825	5 905	6 149	6 320	171	2,8%
Nombre de compteurs	6 104	6 200	6 267	6 400	6 574	6 696	122	1,9%
dont compteurs actifs	5 669	5 799	5 850	6 025	6 176	6 341	165	2,7%
Nombre de compteurs remplacés	93	33	27	2 921	1 840	225	-1 615	-87,8%
Nombre de branchements	5 717	5 797	5 867	5 932	6 024	6 090	66	1,1%

En 2021, une forte augmentation du nombre d'abonnés qui se poursuit en 2022.

Un parc de compteurs récent par la mise en place de la télérelève

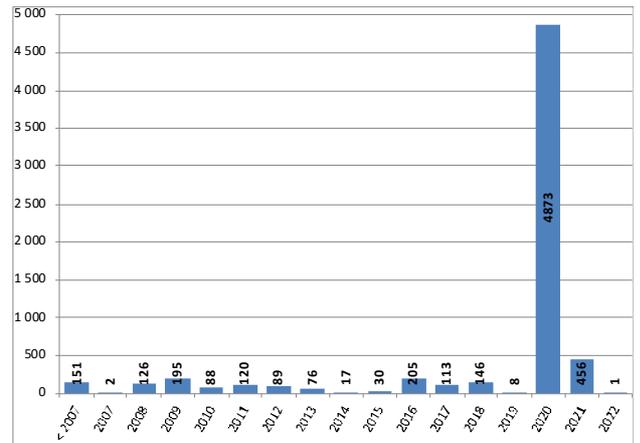
Pas de branchements au plomb recensé

Un rajeunissement du parc compteur par la mise en place de la télérelève mais encore de nombreux compteurs non remplacés.

Age des compteurs	< 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	> 15 ans	Total
Nombre	5 484	441	618	153	6 696
% du total	81,9%	6,6%	9,2%	2,3%	100,0%

On constate la mise en place de la télérelève a rajeuni fortement le parc des compteurs avec une majorité de compteurs de moins de 5 ans et un âge moyen de 4,5 ans.

Le délégataire précise qu'il n'a pas recensé de branchement au plomb ce qui ne signifie pas pour autant que les installations des particuliers soient dépourvues de canalisations au plomb.



II.6 - LES TRAVAUX ET ETUDES

II.6.1 - Travaux et études par le Syndicat

Exercice	Description	Type	Montant
Travaux ou études réalisés en 2022 (ou antérieur)			
2021	Création du surpresseur de Salaunes	Travaux	138 500 €
2021	Extension secteur Peysoup à Listrac	Travaux	100 000 €
2022	Extension secteur Godebarga à Salaunes	Travaux	150 000 €
2022	Renforcement Chemin de la Forêt à Avensan	Travaux	350 000 €
2022	Renforcement Giron et Médrac Moulis	Travaux	150 000 €
2022	Desserte AEP STEP – Moulis	Travaux	45 000 €
Travaux ou études projetés en 2023 ou suivant			
	Extension Champs de la Croix – Listrac	Travaux	
2023	Réhabilitation des bâtiments de La Pailleyre	Travaux	165 000 €
2023	Nouveau forage Macavin3	Travaux	160 000 €
2023	Déferrisation La Pailleyre	Travaux	725 000 €
2024	Nouvelles ressources complémentaires (SMEGREG)	Étude	220 000 €
2025	Dé-fluoration Villegeorges si pas nouvelle ressource		

II.6.2 - Travaux du Délégataire

Au titre du contrat, le délégataire a réalisé les travaux suivant en premier investissement :

- Renforcement des pompes de reprise de la Pailleyre
- Renouvellement des compteurs (partiel) avec mise en place de la télé relève

Au titre de la garantie de service, le délégataire a aussi procédé aux renouvellements suivants depuis 2019 :

- Pompe du forage de l'Hospice
- Compresseur de Macavin
- Télégestion du compteur de sectorisation d'Avensan
- Ballon de surpression des reprises de La Pailleyre

II.7 - SYNTHÈSE

L'exercice 2022 se caractérise par :

Nombre d'abonnés :	6 320 soit + 161 abonnés
Volume prélevé sur l'année civile :	813 157 m ³ (augmentation de 2,5%).
Volume mis en distribution :	795 797 m ³ (hausse de 1,9%)
Volume consommé autorisé :	682 924 m ³ (hausse de 3,1 %).
Consommation moyenne :	107 m ³ /an/abonné soit 295 l/j/abonné
Longueur de réseau :	233 km et 54 km de branchements
Études lancées :	Création du forage Macavin 3
Travaux réalisés :	Reprise de Salaunes Périmètres de protection

III - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

III.1 - LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

L'eau destinée à la consommation humaine fait l'objet de nombreuses analyses pour en vérifier la conformité aux normes et permettre de livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans odeur, sans couleur et exempte de toutes bactéries pathogènes ou d'éléments indésirables.

L'eau du SIAEPA provient de forages profonds dans la nappe de l'Eocène et de l'Oligocène (Macavin). Tous ces forages disposent désormais d'un périmètre de protection avec les procédures terminées, ce qui conduit à un indice d'avancement de protection de la ressource de **80%** (Données ARS).

L'eau est déjà de très bonne qualité, et doit seulement subir un traitement de déferrisation (suppression du fer sur Macavin) et de chloration pour être distribuée. Cette chloration a pour fonction de tuer les bactéries qui proliféreraient dans les réseaux. Même si l'exploitant vise à réduire au maximum les désagréments du goût et de l'odeur, le taux minimum à maintenir doit respecter la réglementation pour éviter tous risques de contamination. Pour limiter les odeurs de chlore, en particulier dans l'eau de boisson, il est conseillé de remplir une carafe d'eau et de la laisser reposer environ 30 minutes avant de la boire. De même, il est préférable de laisser couler la première eau du matin pour un usage autre que la boisson (WC, douche, vaisselle..) pour réduire les mauvais goûts.

L'eau produite et distribuée fait l'objet de nombreuses analyses à la fois par l'exploitant (auto-contrôle) et par l'ARS. Plus de 60 paramètres sont analysés. Les rapports d'analyse sont à la disposition de tous les usagers par affichage sur les panneaux municipaux ou le site de l'ARS.

Le rapport de synthèse annuel établi par l'ARS est joint au présent document et transmis avec l'une des factures.

Pour l'année 2021, les résultats sont les suivants :

Paramètres	Origine	Nombre d'analyses	Conformité		
			Nombre	%	Réglementaire
Bactériologiques	ARS	36	36	100%	100,0%
	Exploitant	6	6	100%	
Physico-chimique	ARS	40	40	100,0%	100,0%
	Exploitant	36	36	100,0%	
TOTAL		118	118	100,0%	

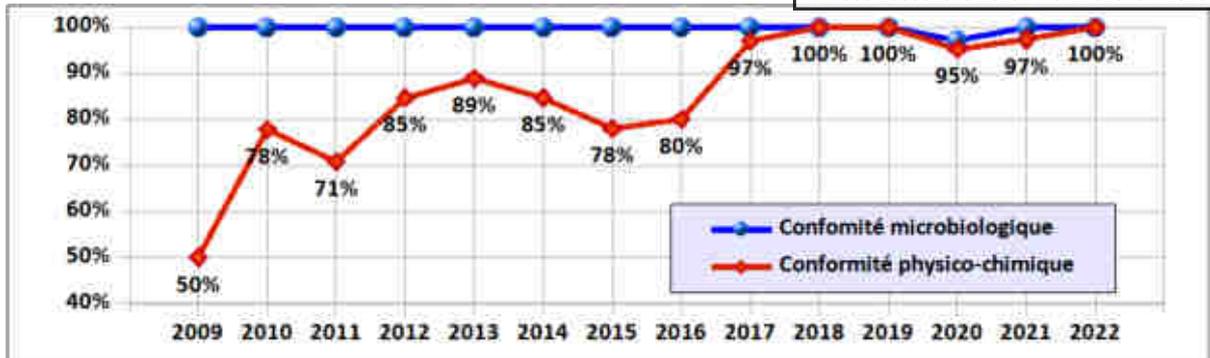
Ces résultats sont bons. Des non conformités ont été annulées après un second contrôle.

L'évolution de la conformité est la suivante :

Une eau issue de forages profonds, déferrisée et chlorée

Le contrôle de 60 paramètres de qualité

Une eau distribuée de bonne qualité avec 100% de conformité bactériologique et 100 % physico-chimique selon l'ARS



Par ailleurs les analyses indiquent l'absence de nitrates et de pesticides et une dureté de l'eau de l'ordre de 20,5°F, soit une eau moyennement calcaire pouvant justifier l'utilisation d'adoucisseur d'eau pour les seuls usages ménagers. L'ARS précise que dans ce cas l'alimentation en eau de boisson et de cuisine doit se faire à partir d'un robinet non traité.

Les analyses de l'ARS ou du délégataire ont montré d'autres problèmes soumis uniquement à références de qualité :

- ◆ 9 mesures sur 25 avec un taux trop élevé de CVM sur Listrac et Avensan avec des améliorations après les purges
- ◆ Pas de dépassement sur le fer
- ◆ 2 mesures montrant une eau déséquilibrée sur Macavin (eau agressive)
- ◆ 1 mesure de turbidité à Castelnaud non confirmée

La présence de CVM non confirmée après purges

III.2 - LES PERFORMANCES DU SERVICE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'eau qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte ainsi qu'aux recommandations du SAGE nappes profondes. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

Nota : Les valeurs de 2020 sont anormales en raison d'une modification des dates de relève. Les indications de 2020 et 2021 sont donc parfois supprimées pour ne pas créer une distorsion dans les analyses.

III.2.1 - Indices concernant les réseaux

Depuis 2004, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de **100 sur un total possible de 120** (voir annexe). Cet index a été modifié en 2013 pour mieux présenter les efforts en matière de lutte contre les fuites par une bonne connaissance du réseau. Ce bon résultat devrait s'améliorer avec le suivi du réseau lié à la sectorisation. Il manque la connaissance de la localisation des branchements et la mise en œuvre d'un plan de renouvellement.

Le **taux moyen de renouvellement** de la conduite sur 5 ans est égal à 0, aucune canalisation n'ayant été renouvelée depuis 5 ans.

L'indice de sectorisation transmis par le Conseil Départemental est de **100 %** pour la seconde fois, correspondant à la mise en place d'une sectorisation conforme avec la transmission des données selon les critères du Département.

III.2.2 - Rendement du réseau et fuites

Avec 795 797 m³ mis en distribution et 682 924 m³ consommés autorisés dont 679 691 m³ par les abonnés, le **rendement primaire** du réseau est de **85,4 %** et le **rendement net** est de **85,9 %** (pour 84,2 % et 85% en 2021). Ce dernier chiffre indique que environ 15 % de l'eau introduite dans le réseau, soit environ 113 000 m³ d'eau par an, est perdue sous forme de fuites ou de prélèvements non comptabilisés (vol, défense incendie,...). Le rendement du réseau remonte doucement après les chiffres anormalement élevés de 2020.

On retrouve en 2022 des valeurs similaires à 2021 et antérieurs car les données de 2020 étaient biaisées en raison d'une période de relève anormalement longue.

Une bonne connaissance du réseau

Un indice de sectorisation à 100 %

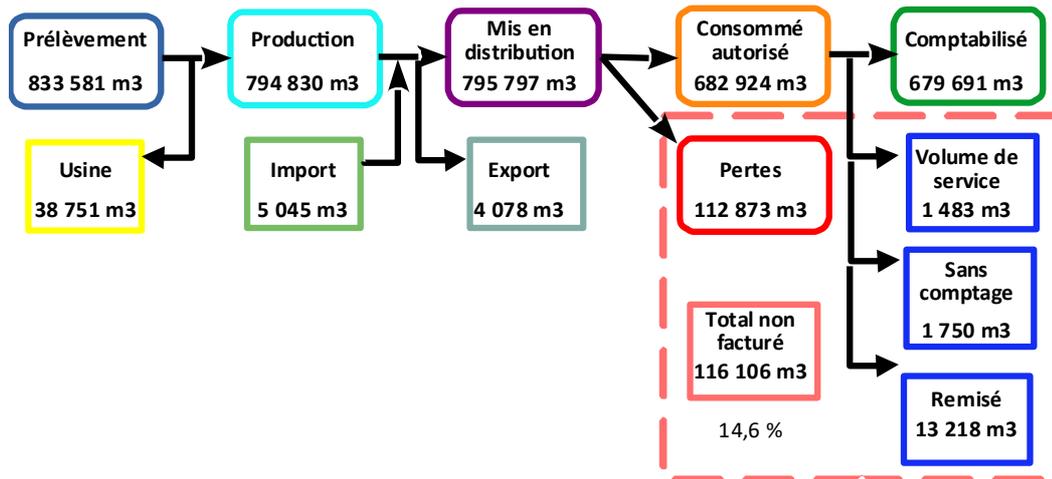
Un rendement du réseau de 85,9 %, stabilisé

Pour 2022, une consommation totale autorisée de 682 924 m³ dont 679 691 m³ pour les abonnés domestiques du Syndicat

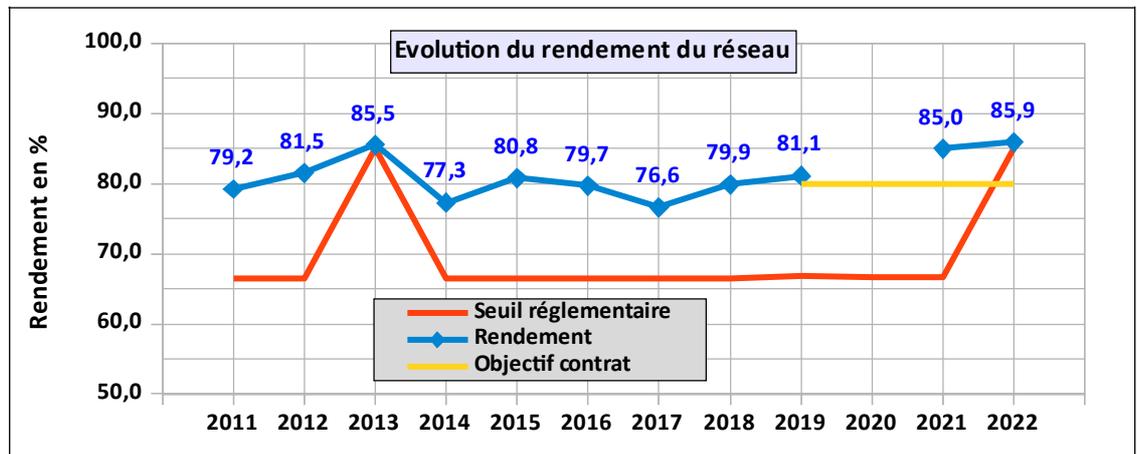
	2020	2021	2022	Evolution
Volume annuel prélevé	805 376 m3/an	813 157 m3/an	833 581 m3/an	2,51%
Volume annuel produit	785 911 m3/an	782 519 m3/an	794 830 m3/an	1,57%
Volume vendu aux abonnés	739 330 m3/an	657 651 m3/an	679 691 m3/an	3,35%
Volume vendu selon décret	743 924 m3/an	662 680 m3/an	682 924 m3/an	3,05%
Nombre d'abonnés	5 915	6 159	6 320	2,61%
Volume par abonné domestique	126 m3/an	108 m3/an	108 m3/an	0,43%
Rendement primaire	94,0%	84,2%	85,4%	1,43%
Rendement net	94,6%	85,0%	85,9%	1,06%
Volume des pertes	42 703 m3/an	118 329 m3/an	112 873 m3/an	-4,61%
Volume non compté	47 297 m3/an	123 358 m3/an	116 106 m3/an	-5,88%
Longueur du réseau	231 km	231 km	233 km	1,07%
Indice linéaire des pertes	0,51 m3/j/km	1,40 m3/j/km	1,33 m3/j/km	-5,62%
Respect du décret 27/01/12	Oui	Oui	Oui	
Indice linéaire des VNC	0,56 m3/j/km	1,46 m3/j/km	1,36 m3/j/km	-6,85%

On constate que la production et les consommations sont en hausse de 2,5 à 3 % par rapport à 2021. On confirme donc que les valeurs de 2020 sont erronées et que les chiffres de 2021 et 2022 sont plus conformes au fonctionnement du Syndicat.

La consommation des abonnés est donc d'environ **108 m³/an/abonné**, comparable aux valeurs précédentes hors 2020.



Le rendement suit la courbe suivante. On constate qu'il reste meilleur que le minimum réglementaire et qu'il s'améliore régulièrement par rapport aux années 2017-2019 (année 2020 anormale). Il respecte aussi la valeur limite du contrat de 80 %.



On confirme que le rendement de 2020 est anormalement haut.

III.2.3 - Indices linéaires

Cependant, il est préférable de regarder l'**indice linéaire de pertes** qui représente le volume d'eau perdu dans le sol chaque jour par kilomètre de réseau et qui est plus représentatif de l'état du réseau.

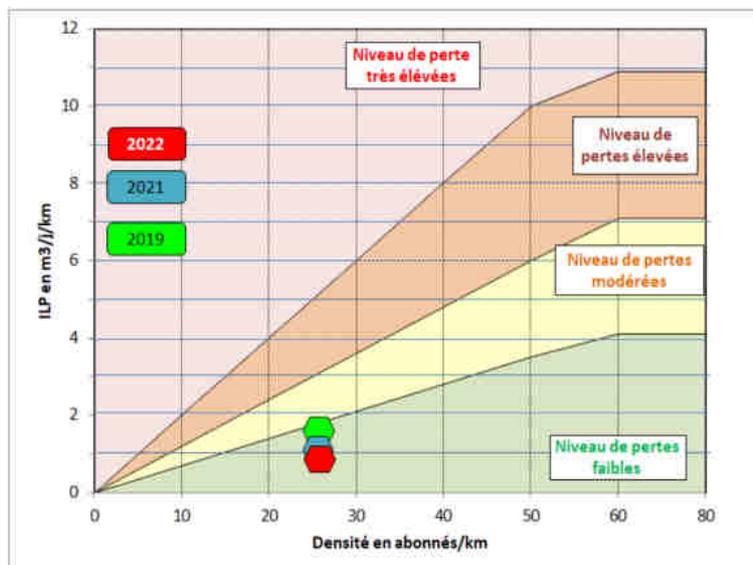
Cet indice est de **1,33 m³/jour/km** (1,40 en 2018 et 1,74 en 2019 ; valeur 2020 anormale).

Un Indice Linéaire de Pertes (ILP) de 1,33 m³/j/km, en amélioration



La valeur de 2022 montre donc encore une amélioration de cet indice avec une diminution régulière depuis 2017.

Sur le graphique du SAGE Nappe Profonde de Gironde, on constate que le classement est en « pertes faibles » depuis 2019.



Des coupures non programmées stables

III.2.4 - Indices concernant le service

Avec 10 coupures d'eau non programmées (15 en 2021), le **taux d'occurrence des coupures non programmées est de 1,58 pour 1000 abonnés**. Ce taux baisse légèrement.

Les données de l'exploitant ne permettent pas de faire un point précis des abonnés concernés par ces coupures, ni de leur durée. Le chiffre est donné par excès car pour chaque coupure, il est considéré que l'ensemble des abonnés est concerné.

Action	2018	2019	2020	2021	2022	Variation en nombre	Variation en %
Nombre total d'abonnés domestiques	5 777	5 825	5 915	6 149	6 310	161	2,6%
Nombre de demandes d'abonnement	540	539	702	652	658	6	0,9%
Taux de clients mensualisés	51,40%	53,10%	55,3%	56,9%	59,1%	2,2%	3,9%
Taux de clients prélevés hors mensualisation	15,00%	14,60%	14,0%	13,8%	14,0%	0,2%	1,4%
Taux de mutation	9,50%	9,40%	12,0%	10,7%	10,5%	-0,2%	-1,9%

On note des chiffres similaires en 2022 par rapport aux années précédentes

Le taux de clients mensualisés représente près de 59% des abonnés, sont prélevés pour un total proche de 73 % des clients qui sont prélevés, ce qui est plutôt satisfaisant pour limiter les impayés.

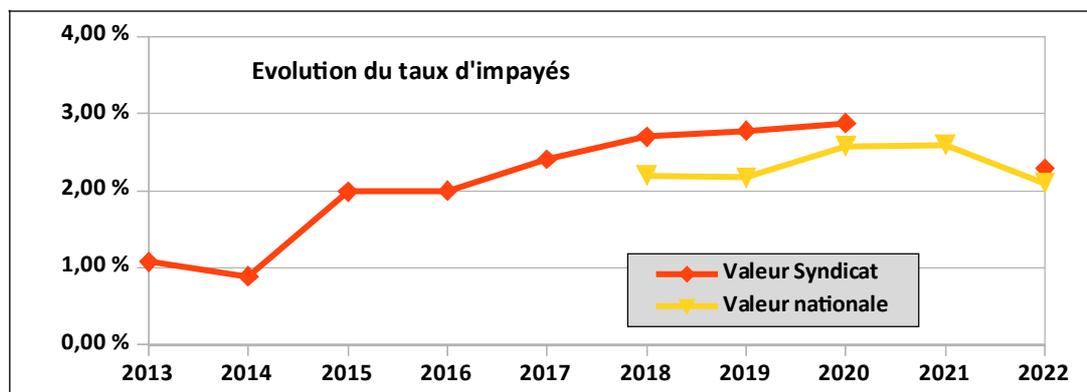
Très peu de réclamations retenues

Le délégataire recense **6 réclamations écrites** (15 en 2021) de la part d'usagers ce qui conduit à un taux de réclamation de **0,95 pour 1 000 abonnés**. La méthode de recensement des réclamations par le délégataire lui est particulièrement favorable.

Pour les nouveaux branchements ne nécessitant pas de travaux, le gestionnaire doit intervenir dans un délai de 24 h et pour les nouveaux branchements avec travaux, ce délai est porté à 15 jours après accord du futur abonné et obtention des autorisations. L'exploitant indique avoir respecté ces délais dans 100 % des cas pour les 539 branchements ouverts.

Un calcul des impayés de 2,29 %

Pour le service de l'eau, le délégataire indique un montant d'impayés en fin d'année de 2022 est égal à 29 013 € correspondant à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit par retard de paiement d'abonnés, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés. **Le taux d'impayés est ainsi de 2,29%** du chiffre d'affaires global du service. Ce taux est en petite hausse par rapport à 2021 mais les données 2020 servant aux calculs sont anormales.



III.2.5 - Les indicateurs sur la solidarité

Le FSL a été utilisé de la manière suivante :

	2019	2020	2021	2022
Nombre de dossiers déposés	15	51	20	14
Montants de l'aide				
Délégataire	699,00 €	864,00 €	839,00 €	545,00 €
Collectivité (eau et Asst.)	2 488,03 €	5 382,08 €		
Total de l'aide	3 187,03 €	6 246,08 €	839,00 €	545,00 €
Volume vendu	726 186	704 607	781 009	795 797
Indicateur P109.0	0,004	0,009	0,001	0,001

Des actions pour les plus démunis

Montant versé par collectivité

	2019	2020	2021	2022
Nombre d'abonnés	5 777	5 857	6 005	6 159
Valeur de la redevance	0,23	0,23	0,23	0,23
Total redevance	1 328,71 €	1 347,11 €	1 381,15 €	1 416,57 €

Le délégataire indique aussi que 71 clients ont obtenu un échéancier de paiement, valeur dans la fourchette des données de 2016 à 2021.

L'utilisation des "chèques eau" est la suivante :

Une montée en puissance de l'utilisation des chèques eaux

Année	2019	2020	2021	2022
Nombre de dossiers	1	6	17	16
Montant de l'aide	137,13 €	1 202,42 €	3 499,76 €	2 493,53 €
Dotation	2 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Reste sur l'année	1 862,87 €	2 797,58 €	500,24 €	1 506,47 €
Cumul du compte	1 862,87 €	4 660,45 €	5 160,69 €	6 667,16 €

On constate une montée en puissance de ce dispositif avec des prises en charge de l'ordre de 50 à 400 € par dossier. En 2021, l'utilisation est proche de l'abondement annuel.

III.2.6 - Les dégrèvements

Comme prévu par la Loi Warsmann ainsi que dans les cas validés par le Syndicat, le délégataire applique des remises sur facture pour les abonnés entrant dans les critères d'applications.

Ces remises sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

	Remises sur fuite Warsmann					
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre	12		7	47	27	21
Volume	5 693 m ³		4 367 m ³	16 407 m ³	13 966 m ³	7 087 m³
Délégataire	1 585,50 €		1 694,40 €	7 271,58 €	0,00 €	3 343,86 €
Syndicat	2 755,41 €		2 113,63 €	7 940,99 €	2 513,88 €	3 430,10 €

Des remises sur fuites limitées

On constate donc une remise d'environ 3 400 € pour le délégataire et le Syndicat.

La moyenne des remises porte sur un volume de 340 m³ (520 en 2020) avec un dossier proche de 1 000 m³.

Il est aussi indiqué 6 dossiers de remise hors loi Warsmann pour 5 861 € au total et 6 131 m³ dont 2 dossiers de plus de 2 000 m³.

IV - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

Conformément à la réglementation, les tarifs sont présentés au 1^{er} janvier de chaque année, sans tenir compte réellement de leur date d'application comme par exemple avec le nouveau tarif défini par l'avenant de juillet 2022.

IV.1 - TARIFICATION DE L'EAU

IV.1.1 - Préambule

Le tarif payé par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et des taxes (TVA et Agence de l'Eau).

Chaque abonné paye deux factures pour l'eau potable :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente. Avec le nouveau contrat et le déploiement de la télé-relève, cette facture sera aussi sur relevé.
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Pour les abonnés qui disposent d'un raccordement aux réseaux d'assainissement collectifs, la facture comprend aussi la part revenant au service de l'assainissement collectif.

IV.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,...) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

Pour les années 2020 à 2023, le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

2022	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er janvier 2023	Variation 2022/2023 en %	Variation en valeur
Abonnement	24,00 €/an	24,00 €/an	24,00 €/an	0,00%	0,00 €/an
Consommation	0,4840 €/m ³	0,4840 €/m³	0,4840 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³

Il est précisé que le tarif est identique à celui décidé par la collectivité au 1^{er} juillet 2007 lors de la signature de l'ancien contrat. Par délibération en date du 24 juin 2019, le tarif à compter du 1^{er} juillet 2019 a été reconduit quasiment à l'identique (part fixe évoluant de 23,56 à 24,00 €/an).

Deux factures par an pour le service de l'eau
 Une relève des compteurs en décembre et juin

Une augmentation limitée de la part fixe du Syndicat depuis le 1^{er} juillet 2019

IV.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre des paramètres d'évolution du coût de l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat.

En 2020, c'est le nouveau tarif du contrat, la révision se faisant aussi en juillet. En 2021 on observe une augmentation de 1,18 % conforme aux clauses contractuelles et de 1,42 % en 2022. Pour 2023, se rajoute à la clause d'actualisation l'impact de l'avenant de juillet 2022.

En conséquence les tarifs de la part exploitant au 1^{er} janvier sont:

2022	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er janvier 2023	Variation 2022/2023 en %	Variation en valeur
Abonnement	22,26 €/an	22,58 €/an	23,86 €/an	5,67%	1,28 €/an
Consommation	0,4655 €/m ³	0,4720 €/m³	0,5210 €/m ³	10,38%	0,049 €/m ³

IV.1.4 - Les taxes et redevances

La facture comprend aussi deux redevances et une TVA. Le service de l'Eau Potable étant un service à caractère industriel et commercial, il est soumis à une **TVA de 5,5%**.

La "**Redevance préservation des ressources en eau**" est perçue par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux.

Elle est modulée selon la sensibilité de la ressource et le volume des prélèvements en eau de la collectivité.

Cette redevance est fixée annuellement par l'Agence de l'Eau et non par la collectivité. Des indications complémentaires sont données sur la fiche jointe en annexe.

Après une baisse en 2015, elle revient à 0,0956 €/m³ en 2016 et 2017, à 0,0992 €/m³ en 2018 et 0,107 en 2019. On note une forte augmentation en 2020 avec une redevance de 0,143 €/m³ puis à nouveau une baisse à 0,0754 €/m³ en 2021 et 0,065 en 2022 et 2023.

La "**taxe de lutte contre la pollution**" est également prélevée par l'Agence de l'Eau pour les communes qui disposent d'un assainissement collectif. Cette redevance sert à financer les études et les investissements en matière d'eau et d'assainissement. Son montant est stable depuis quelques années.

2022	Prix au 1er janvier 2021	Prix au 1er janvier 2022	Prix au 1er janvier 2023	Variation en %	Variation en valeur
Préservation	0,1430 €/m ³	0,0754 €/m³	0,0650 €/m ³	-13,79%	-0,0104 €/m ³
Lutte pollution	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m³	0,3300 €/m ³	0,00%	0,0000 €/m ³

On constate donc une baisse des redevances de l'Agence de l'Eau même si les montants annuels correspondants sur la facture d'eau restent très faibles (voir tableau ci-après).

IV.1.5 - Récapitulatif

Comme le demande la réglementation, il est présenté une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE).

Il est rappelé qu'il s'agit de la facture avec les tarifs au 1^{er} janvier de l'année alors que les changements de tarifs se font au 1^{er} juillet. Ainsi la facture réellement payée par les abonnés sera intermédiaires entre les indications des 2 années successives.

Une modification importante du tarif lors de la renégociation du contrat en juillet 2020 puis une hausse faible contractuelle et l'impact de l'avenant en juillet 2022

Des redevances de l'Agence de l'Eau en baisse assez forte

2022	Année 2021	Année 2022	Année 2023	Variation en % 2022/2021	Variation en % 2023/2022
Part collectivité					
Abonnement	24,00 €/an	24,00 €/an	24,00 €/an	0,00%	0,00%
Consommation	0,4840 €/m ³	0,4840 €/m³	0,4840 €/m ³	0,00%	0,00%
Part exploitant					
Abonnement	22,26 €/an	22,58 €/an	23,86 €/an	1,44%	5,67%
Consommation	0,4655 €/m ³	0,4720 €/m³	0,5210 €/m ³	1,40%	10,38%
Taxes et redevances					
TVA	5,50%	5,50%	5,50%		
Redevance préservation	0,1430 €/m ³	0,0754 €/m³	0,0650 €/m ³	-47,27%	-13,79%
Redevance pollution	0,3300 €/m ³	0,3300 €/m³	0,3300 €/m ³	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

Facture type pour une consommation de 120 m³/an (Année 2023)

	Prix janvier 2022	Prix janvier 2023	Variation en %	Montant en €/m ³
Part collectivité				
Abonnement	24,00 €	24,00 €	/	0,20 €
Consommation	58,08 €	58,08 €	0,00%	0,48 €
Part exploitant				
Abonnement	22,58 €	23,86 €	/	0,20 €
Consommation	56,64 €	62,52 €	10,38%	0,52 €
Sous total hors taxes	161,30 €	168,46 €	4,44%	1,40 €
Taxes et redevances				
Redevance Préservation	9,05 €	7,80 €	-13,79%	0,07 €
Redevance Pollution	39,60 €	39,60 €	0,00%	0,33 €
Sous total redevances	48,65 €	47,40 €	-2,57%	0,40 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	209,95 €	215,86 €	2,82%	1,80 €
TVA à 5,5%	11,55 €	11,87 €	2,82%	0,10 €
TOTAL TTC	221,50 €	227,73 €	2,82%	1,90 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 1,90 €/m³ TTC (1,4 €/m³ HT), soit un total TTC de 227,73 €/an

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 28,4 %, soit en dessous du seuil légal des 40%

On constate que la forte augmentation en 2020 du fait du nouveau contrat et de l'augmentation des redevances de l'Agence de l'Eau disparaît en 2021 par la baisse importante de la même redevance de l'Agence de l'Eau. On revient à un tarif proche de celui de 2018, soit un total de 220,33 € pour une facture de 120 m³ et un prix de l'eau de 1,84 €/m³. En 2021 la hausse modérée du tarif du délégataire est compensée par la baisse des redevances Agence de l'Eau. On revient en 2023 au tarif de 2020.

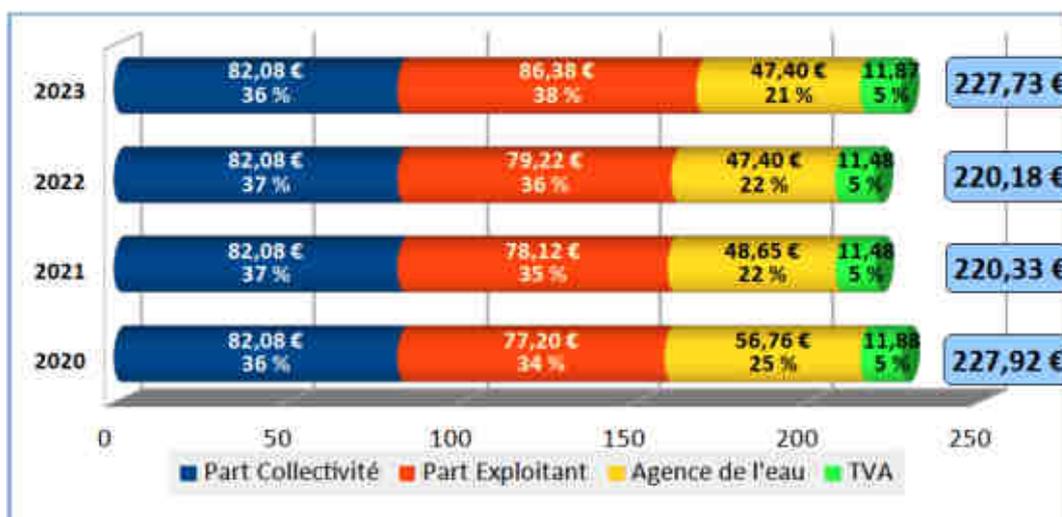
Il est rappelé que les révisions de prix intervenant au mois de juillet, une véritable facture sur une année civile devrait intégrer 2 tarifs successifs.

L'évolution du tarif TTC d'une facture de 120 m³ est la suivante :



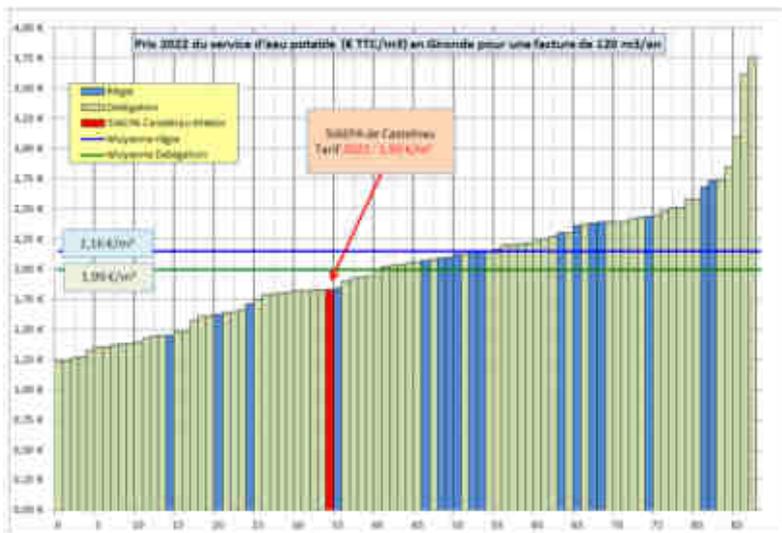
La composition du prix de la facture de l'eau potable est la suivante :

Composant d'une facture AEP de 120 m³/an



Le prix de l'eau en 2022 classe le Syndicat à la 34^e place sur les 88 collectivités de Gironde.

Le tarif est légèrement en dessous de la moyenne de 2,00 €/m³.



IV.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

IV.2.1 - Les recettes du service de l'Eau Potable

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes 2022 du service d'eau peuvent être estimées dans le tableau suivant :

Une petite baisse
des recettes non
explicable

2022	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	6 320		
Volume vendu	672 060 m3		
Prix abonnement	24,00 €/an	22,58 €/an	Tarif moyen
Prix au m3	0,4840 €/m3	0,4720 €/m3	
Recettes			TOTAL
Part fixe	151 680,00 €	142 705,60 €	294 385,60 €
Consommation	325 277,04 €	317 212,32 €	642 489,36 €
Total théorique	476 957,04 €	459 917,92 €	936 874,96 €
RAD 2022	474 646,00 €	464 081,00 €	938 727,00 €
Rappel RAD 2021	477 853,00 €	458 149,00 €	936 002,00 €
Différence	-3 207,00 €	5 932,00 €	2 725,00 €

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au compte administratif qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant.

On note une petite baisse des recettes indiquées au RAD, ce qui n'est pas compréhensible.

IV.2.2 - Compte administratif

Conformément au compte administratif voté par l'Assemblée Syndicale, on peut retenir le bilan financier dans le tableau suivant.

Un compte
administratif avec
une balance
largement positive
permettant de
réaliser les
prochains travaux
sans emprunts

2022		Investissement	Exploitation	TOTAL
Résultat exercice 2022	Dépenses	325 129,36 €	330 522,42 €	655 651,78 €
	Recettes	361 040,82 €	505 245,67 €	866 286,49 €
	Balance	35 911,46 €	174 723,25 €	210 634,71 €
Report exercice 2021		983 171,87 €	917 878,39 €	1 901 050,26 €
Résultat cumulé au 31/12/2022		1 019 083,33 €	1 092 601,64 €	2 111 684,97 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)		459 113,33 €		459 113,33 €
Clôture exercice 2022		559 970,00 €	1 092 601,64 €	1 652 571,64 €

La balance est positive malgré des dépenses importantes pour les travaux mais le compte reste équilibré grâce aux bons résultats des années précédentes.

Les disponibilités financières diminuent cependant.

IV.2.3 - Évolution de la dette

En fonction des éléments du compte administratif 2022, on obtient les données suivantes :

Un service peu
endetté et une
dette qui s'est
stabilisé à
44 000 €/an
jusqu'en 2029

Année	2021	2021	Variation	
			en montant	en %
Encours de la dette	347 469,08 €	325 436,97 €	-22 032,11 €	-6,3%
Remboursement annuel	44 033,12 €	43 949,95 €	-83,17 €	-0,2%
dont capital	29 239,41 €	30 343,50 €	1 104,09 €	3,8%
dont intérêts	14 793,71 €	13 606,45 €	-1 187,26 €	-8,0%
Nombre d'abonnés	6 149	6 310	161,00 €	2,6%
Dette par abonnés	56,51 €	51,57 €	-4,93 €	-8,7%
Remboursement annuel par abonné	7,16 €	6,97 €	-0,20 €	-2,7%

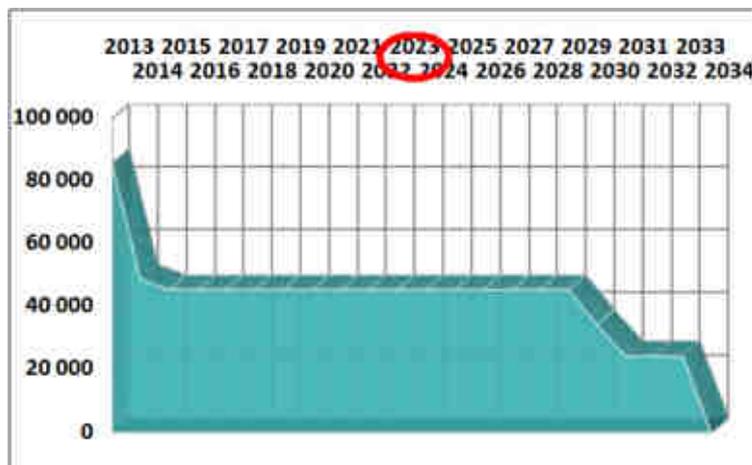
Il ne reste plus que 4 emprunts en cours.

Le prochain arrêt d'emprunt interviendra en 2029. L'annuité se stabilise à environ 44 000 € jusqu'en 2029.

Prêteur	Durée	Type taux	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Année de l'année 2022			
								Capital	Intérêts	Annuité	
CLF	30 ans	Fixe	4,70%	11	2033	73 000,00 €	37 876,73 €	2 521,97 €	2 064,37 €	4 586,34 €	35 354,76 €
CLF	25 ans	Fixe	3,50%	8	2030	163 600,00 €	67 810,45 €	7 189,21 €	2 737,49 €	9 926,70 €	60 621,24 €
CA	23 ans	Fixe	4,05%	7	2029	177 000,00 €	156 792,31 €	12 128,19 €	7 804,13 €	19 932,32 €	144 664,12 €
CE	25 ans	Fixe	4,20%	11	2033	305 000,00 €	62 957,48 €	8 504,13 €	1 000,46 €	9 504,59 €	54 453,35 €
						718 600,00 €	325 436,97 €	30 343,50 €	13 606,45 €	43 949,95 €	

Le service reste donc peu endetté. L'état de la dette est détaillé ci-dessous

Un service peu endetté mais pas d'évolution de la dette avant 2029



V - SYNTHÈSE GÉNÉRALE - INDICATEURS DE PERFORMANCE

La réglementation (Décret du 2 mai 2007 et circulaire du 28 avril 2008) impose la production d'indicateurs de performance. Le tableau suivant donne leur évolution ainsi que la valeur moyenne issue du site de l'ONEMA.

N°	Désignation	Unité	2021	2022		Valeur ONEMA
P101.1	Conformité microbiologique	%	100	100	/	98
P102.1	Conformité physico-chimique	%	97,4	100	+	96
P103.2	Connaissance patrimoniale	%	100	100	/	101,7
P104.3	Rendement du réseau	%	85,00	85,90	+	80
P105.3	Indice linéaire volumes non comptés	m ³ /km/j	1,46	1,36	+	2,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,40	1,33	+	2,35
P107.2	Taux moyen de renouvellement	%	0,00	0,00	/	0,64
P108.3	Indice de protection de la ressource	%	80,00	80,00	/	77,1
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m ³	0,0010	0,0010	/	0,01
P151.1	Taux des interruptions non programmées	Nb/1000	2,44	1,58	+	3,20
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture	%	100	100	/	97,8
P153.2	Durée d'extinction de la dette	ans	12	0,9	/	2,30
P154.0	Taux d'impayés	%	1,54	2,29	--	2,50
P155.1	Taux de réclamations	%	2,28	0,95	+	4,3
D101.0	Nombre d'habitants desservis	Hab	13 848	13 763	/	/
D102.0	Prix TTC du service pour 120 m ³ (année n+1)	€/an	1,83	1,90	--	2,33
D151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	j	1	1	/	/
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation	%	100 %	100 %	/	/

Les valeurs de l'ONEMA sont issues de la synthèse nationale PXX : données obligatoires uniquement pour les collectivités disposant d'une CCSP. Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

On constate donc les points suivants :

- Pour 2022 des index évoluent favorablement et sont meilleurs que la moyenne nationale, sauf le taux d'impayés
- Le taux de conformité microbiologique et physico-chimique remontent au dessus des moyennes. L'indice physico chimique revient à 100 %
- Le rendement et les indices linéaires s'améliorent doucement et restent meilleurs que la moyenne nationale. Il est rappelé que les chiffres 2020 sont anormaux
- L'indice de protection de la ressource est redevenu correct car les procédures pour les forages de Macavin sont terminées
- L'indice de renouvellement est à 0 car le Syndicat n'en fait pas
- Le taux d'impayés remonte et se rapproche de la moyenne nationale
- Le taux de réclamation revient aux valeurs avant COVID
- l'indice d'avancement de la sectorisation est devenu satisfaisant et la mise en œuvre des préconisations doit se poursuivre
- Le prix du m³ pour une facture de 120 m³ situe la collectivité en dessous de la moyenne des collectivités de même taille. Le prix sur le Syndicat situe les communes en dessous de la moyenne départementale.

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.



ANNEXE 1 : Fiches de synthèse de l'ARS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

ZONE DE DISTRIBUTION : CASTELNAU

Conclusions synthétiques	Indicateur global de qualité
<p>2022 L'eau distribuée est de bonne qualité.</p>	<div style="font-size: 2em; font-weight: bold; color: white; background-color: #003366; padding: 10px; display: inline-block;">A</div>

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 40 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 298 substances différentes.

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU																
<p>Votre réseau est alimenté par les captages : L'HOSPICE 1, MACAVIN 1, MACAVIN 2.</p> <p>L'eau subit un traitement de déminéralisation et de désinfection avant d'être distribué sur le réseau.</p> <p>Votre réseau alimente 13698 personnes sur les communes de : Avenhan, Castelnaud de Médoc, Litrac-Médoc, Moulis en Médoc et Salernes.</p> <p>Son exploitation est assurée par : VEOLIA EAUX</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #003366; color: white;"> <th style="width: 60%;">SACTÉRIOLOGIE</th> <th style="width: 40%;">A</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="font-size: 0.8em;"> Microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. </td> <td style="font-size: 0.8em;"> Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 35 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml </td> </tr> <tr style="background-color: #003366; color: white;"> <th style="width: 60%;">NITRATES</th> <th style="width: 40%;">A</th> </tr> <tr> <td style="font-size: 0.8em;"> Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. </td> <td style="font-size: 0.8em;"> Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 0,258 mg/L Valeur maxi : 0,63 mg/L </td> </tr> <tr style="background-color: #003366; color: white;"> <th style="width: 60%;">PESTICIDES ET MÉTAROCITES PERTINENTS</th> <th style="width: 40%;">A</th> </tr> <tr> <td style="font-size: 0.8em;"> Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. </td> <td style="font-size: 0.8em;"> Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 428 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L </td> </tr> <tr style="background-color: #003366; color: white;"> <th style="width: 60%;">FLUOR</th> <th style="width: 40%;">A</th> </tr> <tr> <td style="font-size: 0.8em;"> Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envoyer un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. </td> <td style="font-size: 0.8em;"> Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 28 Valeur moyenne : 0,117 mg/L Valeur maxi : 0,16 mg/L </td> </tr> </tbody> </table>	SACTÉRIOLOGIE	A	Microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 35 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	NITRATES	A	Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 0,258 mg/L Valeur maxi : 0,63 mg/L	PESTICIDES ET MÉTAROCITES PERTINENTS	A	Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 428 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L	FLUOR	A	Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envoyer un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 28 Valeur moyenne : 0,117 mg/L Valeur maxi : 0,16 mg/L
SACTÉRIOLOGIE	A																
Microorganismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 35 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml																
NITRATES	A																
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 0,258 mg/L Valeur maxi : 0,63 mg/L																
PESTICIDES ET MÉTAROCITES PERTINENTS	A																
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 2 Nombre de mesures : 428 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 microgramme/L																
FLUOR	A																
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envoyer un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Très bonne qualité Nombre de prélèvements : 28 Valeur moyenne : 0,117 mg/L Valeur maxi : 0,16 mg/L																
<p>Quelques conseils</p> <p>TEMPÉRATURE : Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais dans un récipient fermé (pas plus de 24 heures).</p> <p>PLUMB : Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, ou après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>ADOUCCISSEUR : Si vous possédez un adoucisseur, assurez-vous qu'il alimente uniquement le réseau d'eau chaude et entretenez-le régulièrement.</p> <p>ÉCHEAU PRIVÉ : Si vous utilisez l'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau de pluie, toute communication avec l'eau du réseau public est interdite.</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr style="background-color: #003366; color: white;"> <th style="width: 60%;">INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</th> <th style="width: 40%;">Eau dure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr style="background-color: #003366; color: white;"> <th style="width: 60%;">DURETÉ</th> <th style="width: 40%;">A</th> </tr> <tr> <td style="font-size: 0.8em;"> Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. </td> <td style="font-size: 0.8em;"> Eau dure Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 20,9 °F Valeur maxi : 25,3 °F </td> </tr> <tr style="background-color: #003366; color: white;"> <th style="width: 60%;">FER</th> <th style="width: 40%;">Présence inférieure à la référence de qualité</th> </tr> <tr> <td style="font-size: 0.8em;"> Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L. </td> <td style="font-size: 0.8em;"> Nombre de prélèvements : 36 Valeur moyenne : 102 microgramme/L Valeur maxi : 200 microgramme/L </td> </tr> </tbody> </table>	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	Eau dure	DURETÉ	A	Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Eau dure Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 20,9 °F Valeur maxi : 25,3 °F	FER	Présence inférieure à la référence de qualité	Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 36 Valeur moyenne : 102 microgramme/L Valeur maxi : 200 microgramme/L						
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	Eau dure																
DURETÉ	A																
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Eau dure Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 20,9 °F Valeur maxi : 25,3 °F																
FER	Présence inférieure à la référence de qualité																
Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 36 Valeur moyenne : 102 microgramme/L Valeur maxi : 200 microgramme/L																

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaufrance.arsnouvelle-aquitaine.fr

L'indicateur global de qualité prend en compte les 90 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus défavorable. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux contaminants ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

ARS Nouvelle-Aquitaine - ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation Départementale de la Gironde - 163 bis rue Belleville CS 91704 33063 Bordeaux Cedex
 Courriel : ars-d33-cuirages@ars.nouvelle-aquitaine.fr



UGE : 0064 SYNDICAT CASTELNAU



OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en œuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

Dest : SYNDICAT DES EAUX CASTELNAU MEDOC

Adr : 20 RUE DU CHATEAU

33480 CASTELNAU DU MEDOC

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Débit	Plan de protection	Code	Etat proc.	Code	Décl. Date	Act. réglementaire Date	Plan de protection Date	O.U.P. Date	Indice
03300017	VILLEGEORGES	10	ON	TE			17/12/1965			20/10/1994	80%
03300084	L'HOSPICE 3	1200	ON	TE	02/11/2010	10/12/2012	02/06/2014	13/02/2017			80%
03300330	MACAVIN 1	454	ON	TE	31/05/2016	05/04/2017	26/11/2016	21/09/2019			80%
03300331	MACAVIN 2	620	ON	TE	31/05/2016	05/04/2017	26/11/2016	21/09/2019			80%
Indice conseillé UGE											80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Localité	Type	Pop / Débit (?)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
033000570	PAILLEIRE	TTP	1111	3		3	
033003933	MACAVIN	TTP	1066	5		6	
033005449	CASTELNAU	UDI	13068	28		31	
Total				36		40	
Taux de conformité				100,0 %		100,0 %	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3/s pour les CAP/MCA/TTP

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le



ID : 033-253302046-20231113-D2023131120235-DE

Collectivité : **SIAEPA de Castelnau Médoc**
 Service : **Eau potable** Exercice : **2022**
 Nombre d'abonnés : **6 320** dont domestiques : **6 310** (6159 abonnés en 2021 soit 161 de plus)
 Population : **13 763** Ration ab/hab : **2,18**

A - Calculs des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

1 - Qualité des eaux distribuées

	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimique		
	Nombre d'analyse	Conformité		Nombre d'analyse	Conformité	
		Nombre	%		Nombre	%
Exploitant	40	40	100,0%	25	25	100%
ARS	36	36	100,0%	40	40	100,0%
TOTAL	76	76	100,0%	65	65	100,0%

Paramètres de non-conformité soumis à limite de qualité : 1 analyse avec CVM non confirmée

Paramètres de non-conformité soumis à référence de qualité : 1 turbidité, 4 température et 1 eq.calco.carbonique

Le taux de conformité bactériologique (P101.1) est de 100 % (rappel 2021 : 100 %)

Le taux de conformité physico chimique (P102.1) est de 100 % (rappel 2021 : 100 %)

L'indice de qualité des eaux distribuées est de : 100,0% (cumul données ARS et délégataire)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)

A - Plan des réseaux

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance

Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux (si A = 15)

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour

Matériaux et diamètre connus (% de connus)

Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments

Localisation des ouvrages annexes

Mise à jour inventaire équipements électromécanique

Localisation des branchements

Précision sur compteur des branchements

Identification des secteurs de recherche de fuites et travaux

Documents sur autres interventions : purge, renouvellement

Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Existence d'une modélisation du réseau

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5	100%		5
0 à 15	100%		15
TOTAL A+B			45
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10	X		10
10		X	
5	X		5
TOTAL			100

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eau potable est de 100 sur 120

L'indice de l'année 2021 était de : 100 sur 120

3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Valeur des indices

0% : aucune action

20% : Etudes en cours

40% : Avis de l'hydrogéologue

50% : Dossier déposé en Préfecture

60% : Arrêté préfectoral

80% : Servitude et travaux terminés

100% : Suivi après établissement complet

Nom ressource	Type	N° BSS	Nappe	Volume annuel	Débit Nom.	Indice
L'Hospice 3	Forage	07788X0033	Eo. Sup. Moy	438 126 m3/an	1 123 m3/h	80%
La Pailleyre	Forage	07777X0003	Eo. Moy	0 m3/an	0 m3/h	20%
Macavin 1	Forage	08023X0084	Oligocène	146 303 m3/an	1 050 m3/h	80%
Macavin 2	Forage	08023X0086	Oligocène	205 846 m3/an		80%

	2022	2021
L'indice global d'avancement de la protection de la ressource est de :	80,0%	80,0%
L'indice donné par l'ARS (calcul sur débit théorique) est de :	80,0%	80,0%

4 - Rendement du réseau de distribution

2022

Reçu en préfecture le 14/11/2023.

Publié le

ID : 033-253302046-20231113-D2023131120235-DE

V0 : Volume annuel prélevé (année civile):	833 581	m ³ /an		
Volume pour usage des stations :	38 751	m ³ /an	30 638	26,5%
V1 : Volume annuel produit (année civile) :	794 830	m ³ /an	782 519	1,6%
V2 : Volume annuel acheté :	5 045	m ³ /an	5 854	-13,8%
V3 : Volume annuel exporté :	4 078	m ³ /an	7 364	-44,6%
Total volume mis en distribution (relève):	802 338	m ³ /an	785 289	2,2%
V4 : Total volume sur année civile :	795 797	m ³ /an	781 009	1,9%
Volume comptabilisé sur relève :	685 278	m ³ /an	661 255	3,6%
V7: Volume comptabilisé sur 12 mois :	679 691	m ³ /an	657 651	3,4%
V8 : Volume consommé non compté :	1 750	m ³ /an	1 730	1,2%
V9 : volume consommé pour le service :	1 483	m ³ /an	3 299	-55,0%
Volume consommé autorisé sur relève :	688 511	m ³ /an	666 284	3,3%
V6 : Total volume consommé autorisé 365j :	682 924	m ³ /an	662 680	3,1%
Pertes entre relèves :	113 827		119 005	-4,4%
V5 : Pertes sur année civile :	112 873		118 329	
Remise de fuites :	13 218 m3		13 966	-5,4%

	2022	2021
Rendement primaire réseau = Volume total comptabilisé / Volume mis en distribution	85,4%	84,2%
Rendement consommateurs = (Volume facturé+exporté+non compté)/ Volume distribué	85,6%	84,4%
P104.3 Rendement net = (Vol. consommé autorisé + vente) / (Vol. mis en distribution + achat)	85,9%	85,0%
Rendement minimal selon décret du 27/01/2012	Valeur : > 85%	Oui

5 - Indices linéaires

Nombre de kilomètre de réseau :	233,26	km		
Volume journalier non compté :	318,1	m ³ /jour	soit : 116 106	m ³ /an
Volume journalier de perte :	309,2	m ³ /jour	soit : 112 873	m ³ /an

	2022	2021	2020	2019	2018	Total
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,000	0,000	0,000	0,008	0,000	0,008
Nombre de kilomètre renforcé :						0,000
Total	0,000	0,000	0,000	0,008	0,000	0,008

	2022	2021
Indice linéaire des volumes non comptés = Volume journalier non compté / km	1,36	1,46
Indice linéaire de pertes en réseau = Volume journalier de perte / km	1,33	1,40
Indice linéaire des consommation = Volume journalier (consommé+service+vente) /km	8,11	7,98
Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,00%	0,00%

Nota : Les indices linéaires sont en m³/km/jour et sont calculés sur 365 jours**6 - Indices liés au fonctionnement du service**

Nombre d'abonnés domestiques :	6 310	abonnés	2021 6 149
Nombre de réclamations :	6	réclamations	14
Nombre de remise en eau :	658	ouverture	652
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	1	jours	1
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0	Non respect	0
Nombre de coupures d'eau non programmées :	10		15

	2022	2021
Taux de réclamations = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	0,95	2,28
Taux d'occurrence des coupures non programmées = Nbre coupure pour 1000 abonnés	1,58	2,44
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

7 - Indices financiers

Nombre d'abonnés : 6 310 Consommation : 0,4840 €/m3
 Montant abonnement : 23,56 €/an Volume vendu : 685 278 m3

Recettes 2022		Dépenses 2022	
Vente d'eau :	478 430,04 €	Frais généraux :	45 382,34 €
Produits financiers :	45,68 €	Charge du personnel :	43 334,94 €
Subventions d'exploitation :	0,00 €	Intérêts de la dette :	14 687,21 €
Recettes d'investissement :	154 819,00 €	Capital de la dette :	30 343,50 €
Report année 2021 :	1 901 050,26 €	Immobilisation :	270 670,64 €
Divers :	2 654,73 €	Divers :	20 896,11 €
TOTAL Recettes :	2 536 999,71 €	TOTAL Dépenses :	425 314,74 €
Bilan :	2 111 684,97 €	Reste à réaliser :	459 113,33 €
Clôture 2022 :		1 652 571,64 €	

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2022	2 021	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	325 436,97 €	347 469,08 €	-22 032,11 €	-6,3%
Recettes totales	635 949,45 €	853 232,09 €	-217 282,64 €	-25,5%
Dépenses totales	425 314,74 €	1 247 241,14 €	-821 926,40 €	-65,9%
Capital remboursé	30 343,50 €	29 239,41 €	1 104,09 €	3,8%
Amortissements	206 221,82 €	163 983,36 €	42 238,46 €	25,8%

Montant des factures impayées AEP :	29 013,00 €	1 268 148 €		2021	79 115,00 €
Montant des abandons de créances FSL :	545,00 €	14 dossiers	651 620 m3	839,00 €	20
Dégrèvement pour fuites (deleg seul):	13 218 m3	12 635 €		11 093 m3	

	2022	2021
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	356 830 €	524 075 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	0,9 ans	0,7 ans
Taux d'impayés	2,29%	2,88%

B - Synthèse des indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007

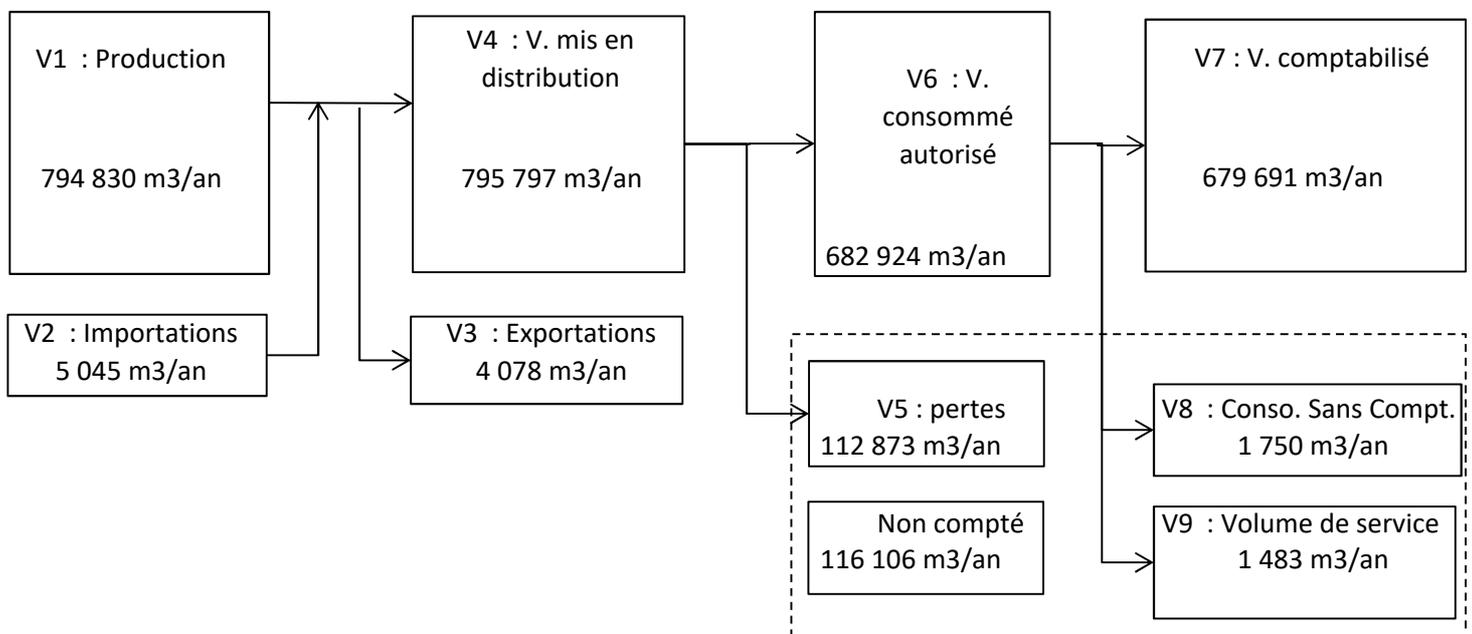
Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2,18 habitant / abonné
D. 102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,90 €/m3
D. 151.0	Délai maximal d'ouverture d'un branchement	1 jours
B - Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des eaux distribuées pour le critère microbiologie	100,0%
P102.1	Taux de conformité des eaux distribuées - critères physico chimiques	100,0%
P103.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	100 sur 120
P104.3	Rendement du réseau de distribution	85,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	1,36 m3/km/jour
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	1,33 m3/km/jour

Code fiche	Intitulé		
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux		
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau		80,0%
P109.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	n = 14	0,001 €/m3
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service		1,58 u/1 000 abo
P152.1	Taux de respect du délai d'ouverture des branchements		100,0%
P153.2	Durée d'extinction de la dette		0,9 ans
P154.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente		2,29%
P155.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)		0,95
C - Indicateurs CLE Gironde			
CLE1	Indice d'avancement de la sectorisation		100%

NC : Non calculé car données indisponibles

: obligatoire car CCSPL

C - Données et indicateurs de performance selon le Sage Gironde et arrêté 2007



Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau VOUS INFORME

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

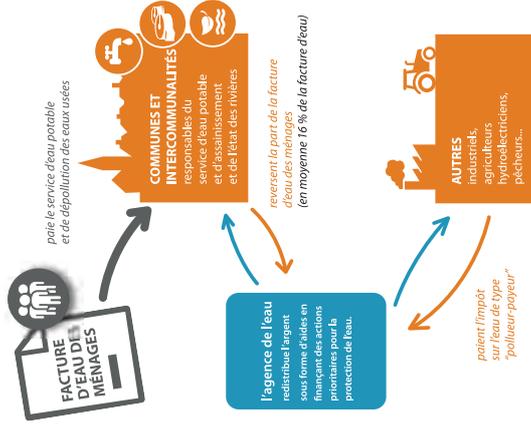
LES SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix moyen de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2020, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 419 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne. (Données SISFEA 2019)



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 - art. 31, impose à l'Agence de l'eau la présidence de l'établissement public de coopération intercommunale (obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des citoyens). Ce rapport est publié sur le site internet de l'Agence de l'eau et sur le site internet de l'Etat. Les personnes souhaitant faire part de leurs observations ou de leurs suggestions peuvent adresser leurs remarques à l'Agence de l'eau ou au service public de l'eau et de l'assainissement de la commune de leur domicile. Les personnes souhaitant faire part de leurs observations ou de leurs suggestions peuvent également adresser leurs remarques à l'Agence de l'eau ou au service public de l'eau et de l'assainissement de la commune de leur domicile.

et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/faq/vos-questions>

Ed. mars 2022

Report annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 254 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source : agence de l'eau Adour-Garonne

<p>010 € de redevance de pollution payés par les éleveurs concernés</p>	<p>2,00 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernées</p>	<p>65,90 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)</p>
<p>11,05 € de redevance de pollution payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits</p>	<p>100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021</p>	<p>1,75 € de redevance pour la protection du milieu aquatique et cynégétique payé par les pêcheurs et les chasseurs</p>
<p>2,50 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants</p>	<p>4,20 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques</p>	<p>12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau</p>

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source : agence de l'eau Adour-Garonne.

<p>5,50 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau</p>	<p>7,30 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, connaissances, réseaux de surveillance, eau, éducation, information)</p>	<p>34,40 € aux collectivités pour la réparation des réseaux urbains et ruraux</p>
<p>9,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture</p>	<p>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021</p>	<p>19,90 € aux collectivités pour la protection de la ressource en eau</p>
<p>5,90 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau</p>	<p>0,7 € pour la coopération décentralisée</p>	<p>16,90 € principalement pour la restauration des milieux aquatiques (en particulier des cours d'eau - rivières, zones humides).</p>

Avec France Relance (État), l'agence a consacré 47,4 millions d'euros pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'Etat. Des indicateurs annuels permettront de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIC : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Près de 6000 projets ont été financés par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 313,7 millions d'euros d'aides.

60% de ces aides sont consacrées au changement climatique :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 60 Millions d'euros.

L'Agence poursuit son action en soutenant activement la conversion à l'agriculture biologique, l'expérimentation PSE, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Adour-Garonne a adopté le 10 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



www.eau-grandsduouest.fr

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national). Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 6 700 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège
90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99

et
Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48

et

97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-grandsduouest.fr



Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/>



Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion

Envoyé en préfecture le 14/11/2023

Reçu en préfecture le 14/11/2023

Publié le

ID : 033-253302046-20231113-D2023131120235-DE

